

Comité Net-Entreprises et l'Urssaf Auvergne

Des points clés pour bien déclarer

21 juin 2024

Préambule – votre compte Net-entreprises

L'Administrateur Net-Entreprises est la personne qui gère les services Net-entreprises au sein de son entreprise et décide qui peut déclarer. Il suit les actions de toute son équipe de déclarants à qui il peut confier des rôles différents.

Le Déclarant est habilité par l'administrateur à déclarer et/ou télé-régler pour le compte d'une entreprise.

Chaque déclarant aura son propre affichage en fonction de ses habilitations,

L'identification numérique Net-entreprises est constituée du triplet :

SIRET / NOM PRENOM / MOT DE PASSE

Il est important de bien utiliser sa propre identification et non celle d'un collaborateur (cas de départ et remplacement d'un déclarant),
Cela vaut également pour l'administrateur.

De la même manière l'ouverture du compte cotisant en ligne à l'Urssaf sera le moyen de contact facilitant et sécurisé.

COMMENT FIABILISER VOS DECLARATIONS URSSAF

Mr SERPOLET – Référent Grands Comptes et référent DSN

COMMENT FIABILISER VOS DECLARATIONS URSSAF

Avant le dépôt de votre DSN

- **DSN VAL**

L'outil de contrôle DSN-Val permet de tester votre fichier DSN avant de le déposer. Les contrôles effectués portent sur le cahier technique et le journal de maintenance de la norme (JMN) associé.

[Outils d'auto-contrôle Dsn-Val et brique de contrôle - net-entreprises.fr](#)

- **Le contrôle SIRET DSN**

Le service « DSN contrôle Siret » permet aux déclarants de vérifier la liste des Siret non reconnus dans le système DSN (pour le régime agricole et le régime général) afin de procéder à la mise à niveau des informations en amont des transmissions DSN.

[Le contrôle SIRET DSN - net-entreprises.fr](#)

COMMENT FIABILISER VOS DECLARATIONS URSSAF

Après le dépôt de votre DSN

Deux outils importants pour vous aider dans l'analyse et la compréhension des erreurs de déclaration, permettant une aide à la correction : **les Comptes Rendus Métiers et le Suivi DSN**

CRM : Urssaf

- Mr SERPOLET – Référent Grands Comptes

Les évolutions des CRM Urssaf

Depuis la fin de l'année 2022, les CRM Urssaf ont évolué :



CRM de cotisation et de télépaiement (61)

Transmis à chaque dépôt de DSN avant ou après la date d'exigibilité instantanément

Restitue :

- Un AR de paiement des cotisations
- Des anomalies liées au paiement
- Des contrôles DA non éligibles au CRM format Neores

- Urssaf

Déclaration de cotisation et de télépaiement

Données nominatives

Accompagnement à la résolution des anomalies

CRM : Urssaf

- Mr SERPOLET – Référent Grands Comptes

Les évolutions des CRM Urssaf

CRM de données nominatives (62)

Transmis à chaque dépôt de DSN avant ou après la date d'exigibilité instantanément,

Restitue des anomalies DI et DI/DA non éligibles au CRM format Neores et calculées sur les données du mois principal déclaré

- Urssaf

Déclaration de cotisation et de télépaiement

Données nominatives

Accompagnement à la résolution des anomalies



NET-ENTREPRISES.FR

Comité régional
Auvergne



CRM : Urssaf

- Mr SERPOLET – Référent Grands Comptes

Les évolutions des CRM Urssaf

CRM H+4 (119)

Après dépôt de la DSN et avant exigibilité

CRM au format NEOReS (anomalies DA ; DI et DIDA Urssaf et Agirc-Arrco)

CRM pour accompagner à la correction (H+4) : des contrôles immédiats transmis 4 heures au plus tard après le dépôt de la DSN, permettant d'effectuer une déclaration « Annule et remplace » en amont de l'échéance déclarative.

- Urssaf

Déclaration de cotisation et de télépaiement

Données nominatives

Accompagnement à la résolution des anomalies



NET-ENTREPRISES.FR

Comité régional
Auvergne



CRM : Urssaf

- Mr SERPOLET – Référent Grands Comptes

Les évolutions des CRM Urssaf

CRM J+5 (120)

Après exigibilité

CRM Bilan pour accompagner à la correction (J+5):

Au plus tard 5 jours après le dépôt de la DSN transmission de contrôle réalisés à partir de :

- Données du Mois de la Période Déclarée
- Prise en compte des blocs de régulation de la DSN
- Comparaison des données issues de plusieurs DSN

- Urssaf

Déclaration de cotisation et de télépaiement

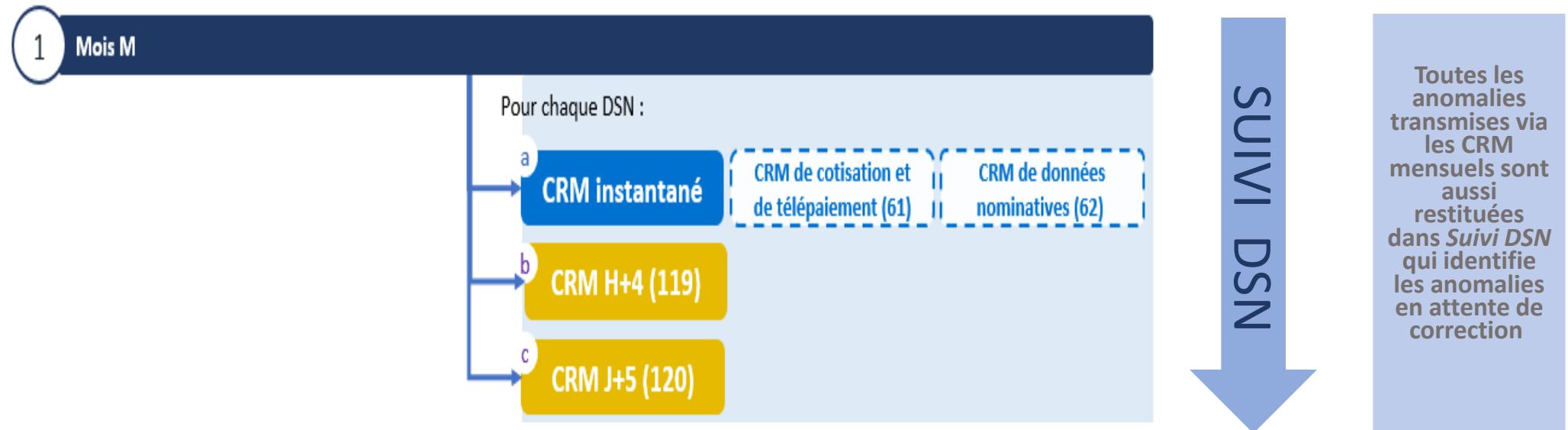
Données nominatives

Bilan mensuel d'accompagnement à la résolution des anomalies

CRM : Urssaf

- Mr SERPOLET – Référent Grands Comptes

Synthèse de la nouvelle cinématique et de ses CRM



CRM : Urssaf

- Mr SERPOLET – Référent Grands Comptes

Le Suivi DSN

Pour vous accompagner dans les modifications et les régularisations de vos données en DSN, **un nouveau service de l'Urssaf le «Suivi DSN»** est disponible depuis votre espace en ligne urssaf.fr

Comment fiabiliser vos données sociales ? 

Bon à savoir

Afin que votre anomalie DSN n'apparaisse plus comme « À consulter » dans suivi DSN, vous devez sélectionner l'anomalie puis cocher une des réponses proposées dans la rubrique « Actions attendues de votre part ». Cliquez sur le bouton « Sélectionner cette action » pour valider votre choix.

L'anomalie sera automatiquement supprimée de Suivi DSN après dépôt de votre nouvelle DSN ou d'un bloc de régularisation dans votre prochaine DSN.

Quelques points divers

- Le mode de versement de vos cotisations à l'Urssaf :

Concernant le secteur public, le mode de versement doit impérativement être un virement sur un compte de la CDC.

Vous pouvez retrouver ces informations sur le service automatisé de délivrance des coordonnées bancaires et du référencement nécessaires pour chaque paiement.

Ce service est accessible dans votre messagerie sécurisée www.urssaf.fr (rubrique Nouveau message > Un paiement > Connaître les moyens et dates de paiement > Obtenir les coordonnées bancaires de mon organisme afin d'effectuer un virement).

- Les Taxations d'Offices et les dates d'échéances :

Il est impératif de bien respecter les dates d'échéance de déclaration de vos salaires.

En l'absence de déclaration, quelques jours après l'échéance, l'Urssaf déclenche une Taxation d'Office (TO) qui correspond à une estimation de vos cotisations basées sur une surestimation de votre masse salariale.

Pour rappel : même une période sans personnel salarié doit faire l'objet d'une déclaration mensuelle (néant) Une Taxation d'Office ne doit jamais être payée à l'Urssaf : il va à l'encontre des règles de la comptabilité publique de régler des sommes non vérifiées. A réception d'une TO, le 1^{er} réflexe doit être de déclarer la réalité des salaires versés sur la période concernée et de régler les cotisations réellement dues.

Quelques points divers

- Le système de compensation des débits et des crédits :

En présence d'un crédit sur le compte Urssaf d'une collectivité, il est préférable d'opter pour la compensation lors de la période suivante en ne réglant que la différence entre les cotisations dues sur le mois M et le crédit résiduel d'une période précédente.

Cela permet de régulariser en une fois :

- le crédit auquel la collectivité a droit
- le montant dû au titre du mois présent

- Réorganisation de notre service de gestion des comptes :

L'Urssaf pour être plus en adéquation avec le besoin de ses usagers s'organise afin de positionner des collaborateurs dédiés à la gestion des ACT.

A ce titre vous bénéficierez de points d'entrée privilégiés afin de contacter l'Urssaf et vous faire accompagner.